

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du Mardi 8 Décembre 2015**

**Présents :**

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Monsieur Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mr Paul GRIFFE - Jean Pierre BOUISSET - Laurent RIVES – Sacha DJORDJEVIC – Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mme Janine CROS GIRAL
- Commune de FOURNES CABARDES : Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : M Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE :
- Commune de LAPRADE :
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TESSIE – Mr LAhcene MEBROUK
- Commune de LATOURETTE CABARDES : Mr Joël GUERIN
- Commune de LES CAMMAZES : M Alain MARY
- Commune de LES MARTYS : Mr André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : MM Gilbert BATLLE - Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : Mr Joseph SKALA
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT
- Commune de ROQUEFERE :
- Commune de SAINT DENIS : M Raymond SENTENAC
- Commune de SAISSAC : Mr Philippe HORTALA – Mr Jean DONS – Mr Eric BETEILLE
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS- Mr David FERRE
- Commune de TRASSANEL : Mmes Christiane GROS – Mr Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIÈRE : Mme Mireille GARCIA
- Commune de VILLARDONNEL : Mr M Luciano STELLA – Mme Martine GARCIA

**Absents :**

Mr Guy CHIFFRE ( Fournes-Cabardès)- Mr Guy JALABERT (Fraisie-Cabardès)- Mr Régis HUC (Labastide-Esparbaïrenque)- Mr Jean-Michel COURREAU (Laprade)- Mr Jean-Claude PECH (Latourette-Cabardès))- Mr Gérard BONNAFOUX et Mme Carole HASSLAUER (Saint-Denis)

**Absents excusés :**

M Gérard DESGRANGES (Lacombe)- Mme Roselyne MARIOJOULS (Les Cammazes)- M Francis BELS (Roquefere) - Mr Daniel GERI (Villardonnel)

**Procuration :**

Mr Daniel GERI de la Commune de Villardonnel à Mr Jean-Louis TEISSIE  
Mme Odile SEIGNE de la Commune de Saissac à Mr Philippe HORTALA  
Mr David HERERO de la Commune de Saissac à Mr Jean DONS  
Mr Gilbert PLAGNES de la Commune de Fontiers Cabardès à Mme Janine CROS GIRAL

**Ordre du Jour :**

Désignation d'un secrétaire de séance  
Validation compte rendu du Conseil Communautaire du 14 Octobre 2015

## COMMISSION TOURISME CULTURE SPORTS

- Convention d'objectif avec l'Association l'Eau Vive. (Présence de l'Association pour une présentation)
- Convention d'objectifs entre la Communauté de Communes et l'Office Intercommunal de Tourisme

## COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – SOCIAL

- Avenant à la convention locale Relais des Services Publics en Maison de Service Au Public
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
- Décision modificative Budgétaire :

1 - Subventions aux particuliers sur Habiter Mieux prévues en fonctionnement à l'article 6557, à prévoir en investissement au 20422

2 - 0 22 Dépenses imprévues au 011 Charges de personnel

- Mise en place du Comité technique Paritaire/ Date des élections professionnelles
- Mise en place du Comité d'hygiène sécurité et des conditions de travail
- Tarification 'brevet natation'

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Transfert de la compétence numérique (établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques) au SYADEN
- Convention de financement des diagnostics préalables aux travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de TITANOBEL à Cuxac-Cabardès
- Convention avec le CAUE de l'Aude : Permanences du Point infos énergie

## COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

- Actualisation de la composition de la Commission PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE
- Augmentation de l'agrément de la crèche de Saissac

## COMMISSION ECOLES / ALAE

- Actualisation de la composition de la Commission ECOLES / ALAE

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Acquisition des parcelles de la Déchèterie à la commune de Cuxac-Cabardès
- Avenant tripartite de transfert : Transport et traitement des déchets ménagers recyclables

### - Questions diverses

- Calendrier
- Transport Scolaire

Monsieur Le Président ouvre la séance. L'assemblée est composée de 31 membres présents dont 27 votants avec 4 pouvoirs soit un total de 31 votants.

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée des procurations.

Monsieur Jean-Baptiste FERRER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président souhaite apporter une modification sur le compte rendu du dernier Conseil Communautaire en ce qui concerne le compte rendu de la Commission Départementale de coopération intercommunale.

Il s'agit de remplacer le paragraphe suivant :

*'Monsieur Le Président procède au compte rendu de la dernière Commission Départementale de coopération intercommunale.*

*La Communauté de Communes est dans ce schéma exemptée de modification de son périmètre. L'ensemble des communes membres étant classé zone de montagne, le seuil de 5 000 habitants préserve l'intercommunalité. Les changements au niveau du département concernent trois intercommunalités, celles de piémont d'Alaric, celle de Couiza et celle des Hautes-Corbières. Il faut savoir que la CDCI souhaite raisonner en priorité de blocs à blocs et non pas en cas isolés.'*

par

*'Monsieur Le Président procède au compte rendu de la dernière Commission Départementale de coopération intercommunale dont il est membre titulaire.*

*La Communauté de Communes est dans ce schéma exemptée de modification de son périmètre. Elle possède 2 critères d'exemption :*

- *L'ensemble des communes membres étant classé zone de montagne, le seuil de 5 000 habitants préserve l'intercommunalité.*
- *Elle a une faible densité de population.*

*Les changements au niveau du département concernent trois intercommunalités, celles de piémont d'Alaric, celle de Couiza et celle des Hautes-Corbières. Il faut savoir que la CDCI souhaite raisonner en priorité de blocs à blocs et non pas en cas isolés.'*

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du conseil communautaire du 14 Octobre est validé

### **- Convention d'objectif avec l'Association l'Eau vive. (Présence de l'Association pour une présentation)**

Monsieur Le Président accueille Madame Monique Bounab, Présidente de l'Eau Vive et Monsieur Christian Audouy responsable du festival de Guitare à travers champs. Monsieur Le Président invite les membres de l'association à présenter les missions de l'Eau Vive.

Madame La Présidente remercie Le Président et le Conseil Communautaire de l'accueillir ce soir.

L'association l'Eau Vive mène un projet culturel de territoire sur les 24 communes de la Communauté. En plus d'organiser des manifestations culturelles, l'association se présente comme un véritable partenaire créant des liens sociaux entre les personnes adhérentes au projet.

Les principales actions de l'association sont les suivantes :

- Mettre en place des ateliers de découverte et de création artistique, ouvert à tous dès le plus jeune âge  
*Pour amener une éducation à la culture et aux arts à proximité de la population rurale en lien avec la programmation.  
Pour améliorer l'offre d'activités éducatives et de loisirs à la population et aux familles*

- Participer à l'élaboration d'un projet global pour la jeunesse sur le territoire  
*Pour améliorer l'environnement de la vie quotidienne sur le territoire  
Pour répondre à une demande croissante des nefnats, des jeunes et des parents.  
Pour que les nouvelles générations soient acteur du développement de leur territoire.*

- Favoriser la mise en réseau des actions culturelles et socioculturelles.  
*Pour insuffler un développement culturel intégré au territoire.  
Pour créer des échanges inter-villages et inter-générationnels vers une identité régionale partagée, et un esprit d'ouverture sur le monde et son actualité.  
Pour optimiser les dynamiques locales*

A ce titre la Communauté de Communes apporte son soutien à deux opérations ciblées, Graine de Culture et Festival de guitare à Travers Champs avec le versement d'une subvention de 7 500 € pour graines de culture et 14 000 € pour le festival de guitare à travers champs.

La convention proposée concerne une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Monsieur Mary évoque le fait que la Communauté de Communes s'appuie sur l'Eau Vive pour appréhender la notion de culture sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Le Président fait part de la réflexion engagée pour dédier un budget 'bons de transport' pour que chaque classe puisse bénéficier d'un transport pour participer aux spectacles de l'Eau Vive.

Monsieur Le Président remercie Madame La Présidente et Monsieur Audouy de leur intervention et les invite à quitter la séance.

VOTE :

Pour : 31          Abstention : 0          Contre : 0

Monsieur Teissier demande si cette décision ne compromet pas le financement d'autres manifestations.

Monsieur Le Président répond que les demandes continueront à être étudiées dans le cadre de l'élaboration du budget annuel.

#### **- Convention d'objectifs entre la Communauté de Communes et l'Office Intercommunal de Tourisme**

Monsieur Mary explique que dans le cadre de la Taxe de Séjour une convention d'objectifs doit être établies entre la Communauté de Communes et l'OIT afin de procéder à son reversement.

L'Office Intercommunal de Tourisme s'est ainsi vu déléguer par la Communauté de Communes les missions suivantes :

- Accueil et information des touristes dans les bureaux d'information.
- Assurer la promotion touristique du territoire communautaire en cohérence avec les actions menées par les partenaires institutionnels.
- Animer et accompagner les opérateurs touristiques publics et privés exerçant sur le territoire communautaire, accroître les performances économiques de l'outil touristique.
- Mettre en place un animateur numérique (agent OIT) pour la promotion numérique des actions du territoire et venir en aide aux professionnels.
- Participer aux programmes du département (ADT- Pays Carcassonnais ...)
- Associer les nouvelles sources d'énergie (bois énergie, photovoltaïque, éolien) au tourisme.
- Poursuivre les missions dédiées à la randonnée pédestre : animer les activités de randonnée sur la Communauté de Communes.
- L'association doit être consultée sur les projets d'équipements collectifs touristiques.
- Démarche qualité de l'office de Tourisme

La délégation de ces missions reprise dans la convention, justifie le reversement à l'OIT de la taxe de séjour.

VOTE :

Pour : 31          Abstention : 0          Contre : 0

## **- Avenant à la convention locale Relais des Services Publics en Maison de Service Au Public**

Monsieur Hortala rappelle que le Relais des Services Publics du territoire est le plus ancien du département, avec une création en 1998.

Démarche instituée par la loi NOTRE, les Relais des Services Publics vont se transformer en Maisons de Service au Public. Le présent avenant a donc pour objectif de transformer le Relais Services Publics Montagne Noire en Maison de Services Au Public de la Montagne Noire.

Les missions principales des MSAP sont les suivantes :

- Accompagner les usagers dans l'utilisation des services dématérialisés
- Avoir un maillage territorial pertinent
- Garantir une qualité de services aux usagers
- Adapter ses modalités de présence aux besoins des usagers

Monsieur Hortala ajoute que ces missions permettent le maintien d'un service public sur le territoire.

VOTE :

Pour : 31          Abstention : 0          Contre : 0

## **- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**

Monsieur Hortala précise que la loi NOTRE prévoit la mise en place de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) : « *Sur le territoire de chaque département, l'Etat et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.* »

La réalisation des SDAASP répond ainsi à deux principaux objectifs

Objectif n°1: identifier les déficits en matière d'accès aux services au public en émergence sur le territoire départemental  
Objectif n°2: trouver des solutions en matière de maintien ou d'amélioration de l'accessibilité dans les territoires en déficit

Au niveau du département, un diagnostic a été effectué pour en définir les grandes lignes.

Monsieur Le Président afin de valider ce schéma souhaite que le territoire soit associé pour toutes les actions qui pourront être mise en place. Cette condition sera retranscrite dans la délibération.

VOTE :

Pour : 31          Abstention : 0          Contre : 0

## **- Décision modificative Budgétaire :**

1 - Subventions aux particuliers sur Habiter Mieux prévues en fonctionnement à l'article 6557, à prévoir en investissement chapitre 20 article 20422

Initialement prévu en fonctionnement, les subventions accordées aux particuliers dans le cadre de travaux liés à la rénovation thermique doivent être inscrites en investissement comme indiqué car elles sont amortissables.

2 - 0 22 Dépenses imprévues au 012 Charges de personnel

Afin d'honorer la paye du mois de Décembre, il est proposé d'alimenter le chapitre 012 charges de personnel article 6411 au dépend du chapitre 022 dépenses imprévues, pour un montant de 30 000 €.

VOTE :

Pour : 31      Abstention : 0      Contre : 0

### **- Mise en place du Comité technique Paritaire/ Date des élections professionnelles**

Suite à une rencontre avec les organisations syndicales, Monsieur Le Président propose de créer un Comité Technique (CT) conformément à la réglementation selon les conditions suivantes :

Fixe à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

Propose le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, c'est-à-dire 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Propose que la Communauté de Communes soit représentée au comité technique Paritaire de la façon suivante :

#### **MEMBRES TITULAIRES :**

- Philippe Hortalà : 1<sup>er</sup> Vice-président
- André Guitard : 4<sup>ème</sup> Vice-président
- Ludovic Saxe : Directeur Général des Services

#### **MEMBRES SUPPLEANTS :**

- Jean-Pierre Bouisset : 2<sup>ème</sup> Vice-président
- Stéphane Barthas : 3<sup>ème</sup> Vice-président
- Gérard Bonnafoux : Membre de la Commission finances

La date des élections professionnelles est ensuite fixée au 17 Mars 2016

#### **VOTE :**

Pour : 31      Abstention : 0      Contre : 0

### **- Mise en place du Comité d'hygiène sécurité et des conditions de travail**

Monsieur Le Président propose de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3. (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)

Il est également proposé le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité (ou de l'établissement) égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel, c'est-à-dire 3 titulaires et 3 suppléants

#### **VOTE :**

Pour : 31      Abstention : 0      Contre : 0

### **- Tarification 'brevet natation'**

Monsieur Le Président précise que le Conseil Communautaire a déjà pu valider les différentes tarifications de la piscine intercommunale. Cependant, et notamment au printemps, les agents habilités sont amenés à faire passer des brevets de natation. Ces brevets sont nécessaires pour les personnes qui souhaitent pratiquer une activité aquatique telle que le canyoning, le canoë kayak, le surf.... Initialement, aucune tarification n'a été mise en place. La tarification proposée est de 8 €.

**- Transfert de la compétence numérique (établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques) au SYADEN**

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Montagne Noire a validé sa participation au programme du Très Haut-Débit. Il est proposé, afin que le territoire puisse bénéficier de ce programme d'aménagement de transférer la compétence numérique au SYADEN.

VOTE :

Pour : 31          Abstention : 0          Contre : 0

**- Convention de financement des diagnostics préalables aux travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de TITANOBEL à Cuxac-Cabardès**

Monsieur Le Président explique que le site 'TITANOBEL' localisé sur la commune de Cuxac-Cabardès est inscrit au plan de prévention des risques technologiques. Le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 fixe les conditions de suivi de ces sites notamment par la mise en place de comités de suivis.

Il est également nécessaire et ce de façon réglementaire de conclure une convention entre l'exploitant (TITANOBEL), l'état, la Région, le SB COT, le SIAH Fresquel la Commune, le Département, la CDC. Cette convention a pour objet le financement de diagnostics préalables des habitations incluses dans le périmètre du PPRT. Ces diagnostics doivent définir le type de travaux à réaliser afin de réduire la vulnérabilité des habitations en cas d'explosion.

Le montant total de ces diagnostics est estimé à 117 000 € TTC.

La part de contribution de la CDC s'élève à 2 129.40 €.

Les différentes contributions s'établissent de la façon suivante :

Exploitant : Titanobel	29 250,00€
Commune de Cuxac-Cabardès	24 359,40€
Communauté Commune de la Montagne Noire	2 129,40€
Département	1 450,80€
Région	737,10€
SB COT	292,50€
SIAH Fresquel	280,80€

Monsieur Teissier intervient et affirme qu'il est contre cette convention. C'est en effet l'activité industrielle qui crée le risque et ce n'est pas aux collectivités territoriales d'en assumer les inconvénients. Il ne faut pas se contenter de toujours dire oui.

Monsieur Béteille demande si un % sur les bénéfices revient aux collectivités ?

Monsieur Griffé répond que l'activité de TITANOBEL se limite sur Cuxac-Cabardès à du stockage, et que la commune de Cuxac-Cabardès comme indiqué dans le tableau est la plus impactée.

VOTE :

Pour : 28          Abstention : 1          Contre : 2

**- Convention avec le CAUE de l'Aude : Permanences du Point infos énergie**

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Montagne Noire s'est engagée dans une politique de l'habitat favorisant notamment la prise en compte de la maîtrise de l'énergie.

Le CAUE est une association dont la création est prévue par le loi N°77-2 du 3 Janvier 1977 et qui a pour but d'assurer des missions de conseil, de sensibilisation, de formation et d'information dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Au-delà des conseils et avis donnés par le CAUE dans le cadre de ses missions, la Communauté de Communes de la Montagne Noire souhaite mettre en place une assistance énergie destinée à ses administrés pour conseiller toute personne recherchant des conseils concernant la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, la mobilité et les aides financières liées à l'énergie.

Ce disposition se concrétise avec la mise en place de permanences sur le territoire, le 2<sup>ème</sup> lundi du mois le matin à l'antenne administrative de Cuxac-Cabardès et l'après-midi à l'antenne administrative de Saissac et le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois au siège social à Les Ilhes-Cabardès.

A ce titre, le CAUE demande une participation financière de 1 000 €.

Monsieur Le Président propose donc de valider cette convention avec la réalisation d'un bilan de fréquentation en fin d'année.

VOTE :

Pour : 31          Abstention : 0          Contre : 0

### **COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE**

#### **- Actualisation de la composition de la Commission petite enfance / enfance jeunesse**

Suite à la démission d'une Conseillère Communautaire Madame Maryse Vieu, Monsieur Le Président propose en conséquence d'actualiser la composition de la commission petite enfance / Enfance Jeunesse de la façon suivante :

Président de la commission :  
Stéphane BARTHAS

Membres de la commission :  
Eric BETEILLE (en remplacement de Maryse Vieu)  
Gilbert BATLLE  
Paul GRIFFE  
David HERRERO  
Jean-Baptiste FERRER  
Denis LECOZ

VOTE :

Pour : 31          Abstention : 0          Contre : 0

#### **- Augmentation de l'agrément de la crèche de Saissac**

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la structure multi-accueil intercommunale Les Petits Montagnards située sur la commune de Saissac a un agrément de 15 places accordé par les services de la Protection Maternelle et Infantile du Département de l'Aude depuis l'ouverture au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Il rappelle également que la CDC est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude pour la période de 2014 à 2017 dans lequel nous avons prévu l'augmentation de la capacité d'accueil de cette structure de 15 à 16 places au 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec le financement de la CAF correspondant.

Au vu des prévisions d'accueil à cette date, et dans la mesure où cela n'engendre pas de coût supplémentaire pour la collectivité en terme d'encadrement, le Président propose une augmentation de l'agrément de 15 à 16 places à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

VOTE :

Pour : 31          Abstention : 0          Contre : 0

### **COMMISSION ECOLES / ALAE**

#### **- Actualisation de la composition de la Commission ECOLES / ALAE**

Suite à la démission d'une Conseillère Communautaire Madame Maryse Vieu, et suite à la décision de Monsieur Daniel Géri de ne plus participer à la commission, Monsieur Le Président propose en conséquence d'actualiser la composition de la commission écoles / ALAE de la façon suivante :

Président de la commission :  
André GUITARD

Membres de la commission :  
Eric BETEILLE (en remplacement de Maryse Vieu)  
Roselyne MARIOJOULS  
Carole HASSLAUER  
Jean-Baptiste FERRER  
Danièle Nicolaou (en remplacement de Daniel Géri)  
Gilbert BATTLE

VOTE :

Pour : 31          Abstention : 0          Contre : 0

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

#### **- Acquisition des parcelles de la Déchèterie à la Commune de Cuxac-Cabardès**

Monsieur Le Président expose au Conseil Communautaire qu'il y a lieu de régulariser la situation notariale des terrains ayant fait l'objet de l'installation de la déchèterie intercommunale au lieu-dit « La Cabasse ».

Les parcelles 150, 499, 501, 503, 506, 581 et 583 section D du plan cadastral de la commune ont fait l'objet d'une déclaration d'installations classées pour la protection de l'environnement le 6 Mars 2007 par le Préfet de l'Aude.

La parcelle D 506 a été divisée en D 794 et D 795.

Les terrains relatifs au fonctionnement de la déchèterie sont encore à ce jour la propriété de la Commune de Cuxac-Cabardès.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Cuxac-Cabardès en date du 24 Septembre 2015, Monsieur Le Président propose d'acquérir ces terrains d'une contenance totale de 22 244 ca pour l'Euro symbolique non recouvrable. La Communauté de Communes de la Montagne Noire prendra à sa charge les frais de notaire relatifs à cette opération.

VOTE :

Pour : 31          Abstention : 0          Contre : 0

## **- Avenant tripartite de transfert : Transport et traitement des déchets ménagers recyclables**

Monsieur Stella explique que dans le cadre de la modification des statuts du COVALDEM 11, le relevage des colonnes concernant le verre et le tri sélectif est de la compétence des collectivités adhérentes.

Le service environnement travaille pour une généralisation de la collecte en régie du tri sélectif. Ce travail s'est concrétisé dès le mois de Septembre 2015 avec une mise en place sur les communes de Caudebronde, Laprade et Fraïsse-Cabardès. Lacombe en cours.

Concernant le verre, le titulaire du marché est la société VEOLIA. Le montant prévisionnel du marché est de 32.31 € H.T la tonne (190 tonnes en 2014 soit 6 140 € H.T)

Concernant les déchets ménagers recyclables, le titulaire du marché est la société PAPREC. Le montant du marché est de 330 € H.T la tonne H.T (30 tonnes en 2014 soit 9 900 € H.T)

En contre parti la CDC pourrait prétendre à une aide de 45 800 € de la part de COVALDEM. (Aide à la performance, ambassadeurs de tri, communication...)

Il est nécessaire de transférer ces contrats à la CDC au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Monsieur Sentenac demande comment ses prestations étaient financées jusqu'à présent ?

Monsieur Saxe, répond que ces prestations n'étaient pas assumées par les intercommunalités, COVALDEM finançait ces opérations par sa tarification à la tonne de traitement des déchets ultimes. Le COVALDEM 11 a donc mis en place une aide aux intercommunalités pour compenser cette nouvelle charge.

VOTE :

Pour : 31      Abstention : 0      Contre : 0

## **- Questions diverses**

Monsieur Le Président informe l'assemblée des prochaines dates de manifestations:

- les vœux aux agents seront organisés en présence des membres du bureau le mardi 15 Décembre
- fête de Noël des crèches intercommunales le mercredi 17 Janvier
- Restitution du diagnostic SCOT le jeudi 21 Janvier

- Transport Scolaire

Monsieur Le Président explique que la loi NOTRE va modifier le fonctionnement et le financement des transports scolaires. A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, les transports scolaires organisés sur le périmètre d'une commune sont à la charge des communes. Seuls les transports intercommunaux continueront à être financés par le Département. A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les ramassages scolaires seront transférés aux Régions.

- Sectorisation du collège

Suite à un travail de recensement, Monsieur Le Président informe l'assemblée que l'ensemble des communes ont fait le choix d'être lié au collège Antoine Courrière à Cuxac-Cabardès à l'exception de 8 communes (TRASSANEL à Rieux-Minervois, LABASTIDE, ROQUEFERE, FOURNES, PRADELLES, MIRAVAL à Varsovie, LASTOURS à Grazaïlles, LES CAMMAZES à Dourgne).

Un hommage aux 130 victimes du 13 novembre 2015 est rendu par le Conseil Communautaire en chantant l'hymne national

Monsieur Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.

**Fin de séance : 20 h 30**